

Edité le : 10/11/2025

Rapport d'analyse

Page 1 / 3

SAUR DT VALLEE DU RHONE

Mme Cécilia LARGUIER

Territoire GARD

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE25-153826	
Identification échantillon :	LSE2510-26542-1	
N° Analyse :	00190990	Analyse demandée par : ARS DD DU GARD
Nature:	Eau à la production (turb>2)	
Point de Surveillance :	STATION DES YVERIERES	Code PSV : 0000001752
Localisation exacte :	SORTIE RÉSERVOIR	
Dept et commune :	30 GOUDARGUES	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,2106875400	Y : 4,4642019400
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR	
Type d'eau :	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J	
Type de visite :	P2	Type Analyse : PFAS Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES	
Nom de l'installation :	STATION DES YVERIERES	Type : TTP Code : 001471
Prélèvement :	Prélevé le 22/10/2025 à 09h01 Réception au laboratoire le 22/10/2025 à 15h53 Prélevé par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	
Traitemen	EAU DE JAVEL	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 23/10/2025 à 14h47

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 10/11/2025

Identification échantillon : LSE2510-26542-1

Destinataire : SAUR DT VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés							
Acide perfluorodécanoïque (PFDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoro n-heptanoïque (PFHpA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoro n-nonanoïque (PFNA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoro n-octanoïque (PFOA) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluorodécanesulfonique (PFDS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	1
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHsS)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#
Acide perfluoro n-butanoïque (PFBA)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#
Acide perfluoro n-hexanoïque (PFHxA)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	1
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluoro tridécanate sulfonique (PFTrDS)	11PFAS	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005	1
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	1
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	1
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	1
Acide perfluoro n-pentanoïque (PFPA,PFPeA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	1
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	11PFAS	<0.029	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029	0.10

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11PFAS

ANALYSE 20 PFAS (ARS 11-2023)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Méthode interne M_ET293 : Effet matriciel important sur marqueurs d'injection/ionisation : risque d'impact sur la quantification.

....

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Édité le : 10/11/2025

Identification échantillon : LSE2510-26542-1

Destinataire : SAUR DT VALLEE DU RHONE

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

